

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 531

DE LYON

Dimanche 18 Décembre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité
Artistique et Commerciale, 51, Rue de la République
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes... 10 fr.
Autres départements... 12 fr.
Étranger (Union postale)... 15 fr.

FAITS DU JOUR

La Chambre a consacré sa séance d'hier à la discussion du budget. Mais auparavant, un vif débat, soulevé par M. Gauthier de Clagny, a eu lieu à propos de l'amnistie des condamnés de la Haute-Cour.

M. Aynard au début de la séance, a fait une rectification au procès-verbal, à seule fin de montrer les petits procédés de M. Augagneur.

La mort de M. Syveton continue à passionner l'opinion ; cependant le mystère continue à planer sur cette dramatique affaire.

Le colonel Marchand est à la veille d'accepter la candidature au siège de M. Syveton.

On annonce la mort survenue au Caire du F. Bidegain.

Le congrès de l'Action libérale s'est continué hier. Il s'est occupé des questions électorales.

La situation reste toujours stationnaire en Extrême-Orient.

L'AVENTURE

M. Ferdinand Buisson est perplexe. Il a présidé la commission de la séparation des Églises et de l'Etat, qui a eu le rôle glorieux que l'on sait. Sous sa haute direction, elle a élaboré un projet qui ne valait pas grand chose. Quand elle y a eu mis le point final, sur un signe du maître, elle a incontinent renoncé à son œuvre et y en a substitué une autre qui valait encore un peu moins que la première. Au moment de présenter son travail au public, M. Buisson hésite et s'interroge, et se demande s'il ne va pas être l'occasion de bien grandes embarras.

L'ancien directeur de l'enseignement primaire est l'homme du cas de conscience. Nous ne songeons pas à lui en faire un reproche. Cela prouve la culture d'un esprit capable d'apercevoir la complexité des problèmes derrière la brutalité des formules. Nous n'en sommes plus, Dieu merci, à l'époque où un brillant orateur radical, pour accomplir la séparation, se bornait à proposer à la Chambre l'économie totale du budget des cultes. On se prend à réfléchir aux lendemains au moment où l'on se rapproche. Et M. Buisson se demande de quel demain sera fait : Austerlitz ou Waterloo ?

Il confie très publiquement ses perplexités à *Radical*. Aujourd'hui, c'est le prêtre confiné dans l'église, isolé de la foule par son costume, contenu dans son langage et dans ses allures par son traitement. Demain, c'est le prêtre ayant jeté sa robe, cherchant au besoin dans une profession libérale ou manuelle la sécurité de son existence, mêlé aux citoyens, pareil à eux, descendant avec eux sur la place publique, et faisant une chaire de toutes les tribunes. Et M. Buisson montre l'Eglise « créant son usage une forme inédite de sa domination, celle qui s'appellera la liberté ». Aussi inédite, en effet, que la phrase de notre auteur est imprévue.

L'écrit de *Radical* pose rigoureusement les termes du problème. Enserment l'Eglise dans un nouveau filet de lois prohibitives ? Autant, alors, garder le Concordat. Laisser sa tête blanche au clergé ? C'est le triomphe du cléricalisme. Un homme dont M. Buisson a été le collaborateur, et dont il respecte plus la mémoire qu'il n'a compris les enseignements, Jules Ferry, avait dû dire, à un moment donné, quelque chose qui ressemble vaguement à cela. On lui prête, sans que nous en garantissons l'authenticité, ce mot qui est bien dans sa manière nette et coupante : « Je ne conçois que trois états pour le clergé : libre, salarié ou persécuté. Je suis trop républicain pour vouloir un clergé libre, et je suis trop libéral pour vouloir un clergé persécuté. » C'était dire que le problème de la séparation lui paraissait insoluble, il renonçait à le résoudre. C'est en quoi il se distinguait de M. Buisson, qui persiste à le poursuivre.

Il cherche une solution « qui garantisse à une Société religieuse la liberté religieuse, à une Société politique la liberté politique, mais qui ne permette pas de s'abriter sous le couvert de l'une pour abuser de l'autre ». Il paraît que ce n'est pas un petit problème. Il paraît que nous n'en sommes plus à la période des déclarations, ni même des déclarations de principe. Il paraît que « l'heure est venue » d'entrer dans le vif de la question. Il n'est que temps, en effet, et ce n'est pas nous qui contredirions M. Buisson sur ce point. Mais il nous permettra de lui exprimer notre surprise. A quoi donc, depuis un an, la commission qu'il préside a-t-elle bien pu passer son temps ? Nous avions cru, dans notre candeur naïve, qu'elle était entrée dans le vif de la question, qu'elle avait étudié les solutions techniques, qu'elle avait dosé, du mieux qu'elle pouvait, les précautions qu'elle jugeait nécessaires à la société civile, et les garanties qu'elle estimait indispensables à l'activité religieuse. Il serait cruel de

penser qu'elle s'en est tenue aux déclarations et même aux déclamations. C'est pourtant bien cela que veut dire l'article que nous commentons.

Quoi qu'il en soit, M. Buisson, sa lanterne à la main, part à la recherche du nouveau régime. Il veut bien nous indiquer la première étape de son voyage. Il ira assister, sous l'égide de la Ligue des Droits de l'Homme, à une « Journée laïque » qui se tiendra dimanche, nous ne savons pas trop où, certainement pas dans une église, mais peut-être dans le Temple. Il paraît que cette Journée, dont on ne se permet d'écrire le nom qu'avec une majuscule, sera le point de départ d'une série de conférences et de débats contradictoires où seront élucidés les points que la commission compétente a laissés dans l'ombre. Puisque la lumière ne nous est pas venue des deux douzaines de spécialistes ou de législateurs qui s'étaient chargés de nous la procurer, on la demandera aux prédicateurs des meetings, aux chœurs de la libre-pensée, aux processionnaires qui marchent dans les rues en scandant des hymnes religieux dans lesquels on distingue ces mots : « Hou ! la calotte ! » C'est une très jolie idée, qui va faire rapidement avancer la question.

Il y a dans l'article de M. Buisson un mot profond ; il est vrai qu'il est de M. Henry Bérenger. Ce spécialiste des questions religieuses, et qui pousse la conscience jusqu'à aller les étudier dans les églises, a dit que la séparation ne serait pas une fin, mais un commencement. C'est vrai, mais le commencement de quoi ? Tout le monde ne l'entend pas de la même façon. Pour l'abbé Gayraud, c'est le commencement d'une croisade à l'intérieur. Pour M. Henry Bérenger, c'est le commencement du cambriolage des autels et de la profanation des hosties. La seconde formule ne nous séduit pas du tout ; la première, guère davantage. Nous voudrions reprendre, en la modifiant un peu, le mot du directeur de l'Action : la séparation n'est pas un dénouement, mais une aventure. Nous n'avons jamais eu un très grand désir de la courir. Ce n'est pas M. Buisson qui nous y déterminera, en nous révélant qu'après y avoir réfléchi pendant un an, il ne sait pas encore où elle risque de nous conduire.

LA CANDIDATURE MARCHAND

La date de l'élection. — Impressions favorables.

Paris, 17 décembre.

Le gouvernement a hâte de pourvoir au remplacement de M. Syveton. Il vient, en effet, de fixer au 8 janvier, la date de l'élection de son successeur.

La candidature Marchand fait de rapides progrès dans le dixième arrondissement où elle est accueillie avec une sympathie toujours croissante.

Le colonel Marchand a reçu ce matin une adresse que lui ont envoyée les comités républicains antiministériels des quartiers Gaillon, Vivienne, Mail et Bonne-Nouvelle, réunis hier en séance.

Les comités à l'unanimité proposent la candidature au colonel Marchand. Ils se sont d'ailleurs, déclarant-ils, qu'on l'a vu dans son programme figurer les principes qui les animent : liberté, patrie.

De son côté, le colonel Marchand a fait une visite de courtoisie auprès des présidents des comités électoraux.

Interviewé à la suite de cette entrevue, M. Gros, président de l'Union des républicains patriotes du deuxième arrondissement, déclare que, d'après l'opinion générale du quartier, on l'on est patriote avant tout, l'élection de Marchand ne fait aucun doute.

M. Souchon, président du comité de la Patrie française du quartier du Mail et M. Chocarn, président du comité du quartier Gaillon, ont fait des déclarations aussi optimistes.

En présence d'un accueil aussi chaleureux, il semble impossible désormais que le colonel Marchand n'accepte pas d'être le porte-drapeau des libéraux et des patriotes dans le deuxième arrondissement.

Paris, 17 décembre.

Le colonel Marchand a fait parvenir dans la soirée d'hier, en réponse à l'offre de candidature qui lui a été faite, la lettre suivante à M. Chocarn, président du comité libéral du quartier Gaillon :

Paris, 16 décembre 1904.

Cher monsieur et ami,

Je vous accuse réception de l'aimable lettre que vous venez de m'écrire et qui contient le procès-verbal de la délibération des principaux membres des comités républicains antiministériels électoraux dans le deuxième arrondissement de Paris.

A cette proposition délibérée, extrêmement flatteuse pour moi, je ferai une réponse officielle et définitive dimanche matin, jour d'expiration du délai d'une semaine que j'ai voulu prendre et que vous avez accepté de me laisser pour notre première entrevue. J'ai l'idée que vous devinerez le sens de la réponse définitive que je serai prêt à faire après-demain.

Je vous prie de croire à ma gratitude, à ma chaude affection, à mes sentiments tout de devoir et de dévouement.

Colonel MARCHAND.

On suppose généralement que l'acceptation du colonel Marchand sera officielle dès demain matin.

La Mort de M. Syveton

Toujours le mystère. — L'opinion de M. Maurice Spronck. — M. Barnay et Mme Syveton. — L'hypothèse du crime. — Conclusions des experts.

Paris, 17 décembre.

Après huit jours de commémorations, la mort de M. Syveton reste encore inexplicable, au moins dans ses causes morales.

En effet, projetons un peu quelque lumière sur tous les faits affirmés.

Premièrement, M. Ménard dit qu'il a arraché à M. Syveton un aveu en présence de Mme Syveton. Or, Mme Syveton dit que cette assertion est fautive. Deuxièmement, la version de l'accident dit généralement admise quand M. Potel, confident de M. Ménard, a pu pousser à une pareille extrémité et l'a justifié par un suicide tel que la présente depuis trois jours est à mon avis matériellement impossible.

Ma conviction est que mon beau-frère a été assassiné... Il a succombé sans s'en apercevoir, sans s'en rendre compte. Qui vous dit qu'une main criminelle ne lui a pas versé un de ces poisons subtils qui ne laissent pas de traces dans l'organisme et qui sont un merveilleux instrument de mort pour quelqu'un sachant s'en servir ?

Tous les matins Syveton avait l'habitude de prendre une tasse de lait, très chaud, tantôt froid. Il n'y avait rien de plus facile que de mélanger à ce breuvage une très petite quantité d'aconitine par exemple, dont l'absorption a pour résultat de déterminer au bout d'une heure une syncope cardiaque qui nécessairement amène l'arrêt complet des fonctions du cœur. Un milligramme de ce poison suffit pour déterminer la mort.

Mais qui donc, allez-vous me dire, aurait pu se rendre coupable d'un crime semblable ? C'est ce que je me demande. Mais, d'abord, pour répondre utilement, il faudrait savoir si une personne étrangère n'a pas pénétré dans l'appartement entre onze heures du matin et une heure de l'après-midi.

Mme Syveton m'a avoué elle-même, tout à l'heure, que, pendant ce laps de temps, M. Syveton était demeuré seul chez lui. Elle s'était rendue auprès de sa fille qui, paraît-il, avait une communication urgente à lui faire. Quant à la domestique, elle était absente sous prétexte d'aller faire une course, et la femme de ménage

directeur, et du sculpteur Lucien Pallez. Un souper intime aura lieu à l'iron, en attendant l'heure légale à laquelle M. Marcel Habert mettra le pied sur le sol français.

L'INCIDENT DE HULL

Paris, 17 décembre.

Les membres de la commission d'enquête arbitrale relative à l'incident de Hull seront reçus mardi matin par M. le président de la République ; ils rendront ensuite visite à M. Delcassé.

Ils se réuniront immédiatement après au ministère des affaires étrangères, dans le local à eux réservé, pour s'entendre sur le choix d'un cinquième arbitre. Il est probable que la désignation de l'empereur d'Autriche sera ratifiée et que ce sera l'amiral Spain qui sera appelé à se joindre aux arbitres déjà nommés.

LA CANDIDATURE MARCHAND

La date de l'élection. — Impressions favorables.

Paris, 17 décembre.

Le gouvernement a hâte de pourvoir au remplacement de M. Syveton. Il vient, en effet, de fixer au 8 janvier, la date de l'élection de son successeur.

La candidature Marchand fait de rapides progrès dans le dixième arrondissement où elle est accueillie avec une sympathie toujours croissante.

Le colonel Marchand a reçu ce matin une adresse que lui ont envoyée les comités républicains antiministériels des quartiers Gaillon, Vivienne, Mail et Bonne-Nouvelle, réunis hier en séance.

Les comités à l'unanimité proposent la candidature au colonel Marchand. Ils se sont d'ailleurs, déclarant-ils, qu'on l'a vu dans son programme figurer les principes qui les animent : liberté, patrie.

De son côté, le colonel Marchand a fait une visite de courtoisie auprès des présidents des comités électoraux.

Interviewé à la suite de cette entrevue, M. Gros, président de l'Union des républicains patriotes du deuxième arrondissement, déclare que, d'après l'opinion générale du quartier, on l'on est patriote avant tout, l'élection de Marchand ne fait aucun doute.

M. Souchon, président du comité de la Patrie française du quartier du Mail et M. Chocarn, président du comité du quartier Gaillon, ont fait des déclarations aussi optimistes.

En présence d'un accueil aussi chaleureux, il semble impossible désormais que le colonel Marchand n'accepte pas d'être le porte-drapeau des libéraux et des patriotes dans le deuxième arrondissement.

Paris, 17 décembre.

Le colonel Marchand a fait parvenir dans la soirée d'hier, en réponse à l'offre de candidature qui lui a été faite, la lettre suivante à M. Chocarn, président du comité libéral du quartier Gaillon :

Paris, 16 décembre 1904.

Cher monsieur et ami,

Je vous accuse réception de l'aimable lettre que vous venez de m'écrire et qui contient le procès-verbal de la délibération des principaux membres des comités républicains antiministériels électoraux dans le deuxième arrondissement de Paris.

A cette proposition délibérée, extrêmement flatteuse pour moi, je ferai une réponse officielle et définitive dimanche matin, jour d'expiration du délai d'une semaine que j'ai voulu prendre et que vous avez accepté de me laisser pour notre première entrevue. J'ai l'idée que vous devinerez le sens de la réponse définitive que je serai prêt à faire après-demain.

Je vous prie de croire à ma gratitude, à ma chaude affection, à mes sentiments tout de devoir et de dévouement.

Colonel MARCHAND.

On suppose généralement que l'acceptation du colonel Marchand sera officielle dès demain matin.

La Mort de M. Syveton

Toujours le mystère. — L'opinion de M. Maurice Spronck. — M. Barnay et Mme Syveton. — L'hypothèse du crime. — Conclusions des experts.

Paris, 17 décembre.

Après huit jours de commémorations, la mort de M. Syveton reste encore inexplicable, au moins dans ses causes morales.

En effet, projetons un peu quelque lumière sur tous les faits affirmés.

Premièrement, M. Ménard dit qu'il a arraché à M. Syveton un aveu en présence de Mme Syveton. Or, Mme Syveton dit que cette assertion est fautive. Deuxièmement, la version de l'accident dit généralement admise quand M. Potel, confident de M. Ménard, a pu pousser à une pareille extrémité et l'a justifié par un suicide tel que la présente depuis trois jours est à mon avis matériellement impossible.

Ma conviction est que mon beau-frère a été assassiné... Il a succombé sans s'en apercevoir, sans s'en rendre compte. Qui vous dit qu'une main criminelle ne lui a pas versé un de ces poisons subtils qui ne laissent pas de traces dans l'organisme et qui sont un merveilleux instrument de mort pour quelqu'un sachant s'en servir ?

Tous les matins Syveton avait l'habitude de prendre une tasse de lait, très chaud, tantôt froid. Il n'y avait rien de plus facile que de mélanger à ce breuvage une très petite quantité d'aconitine par exemple, dont l'absorption a pour résultat de déterminer au bout d'une heure une syncope cardiaque qui nécessairement amène l'arrêt complet des fonctions du cœur. Un milligramme de ce poison suffit pour déterminer la mort.

Mais qui donc, allez-vous me dire, aurait pu se rendre coupable d'un crime semblable ? C'est ce que je me demande. Mais, d'abord, pour répondre utilement, il faudrait savoir si une personne étrangère n'a pas pénétré dans l'appartement entre onze heures du matin et une heure de l'après-midi.

Mme Syveton m'a avoué elle-même, tout à l'heure, que, pendant ce laps de temps, M. Syveton était demeuré seul chez lui. Elle s'était rendue auprès de sa fille qui, paraît-il, avait une communication urgente à lui faire. Quant à la domestique, elle était absente sous prétexte d'aller faire une course, et la femme de ménage

plus que de la mort de Gabriel Syveton. Pour le moment, toutes les préoccupations sont suspendues devant le mystère qui plane sur la fin d'un de nos collègues. Et de quel ton on en parle ! Les hypothèses contradictoires s'échangent les unes sur les autres ; celles édifiées la veille croulent le lendemain ; on en rebâtit aussitôt de nouvelles que ne tiennent pas plus longtemps que les premières. Quant à moi, j'en connais déjà au moins une bonne quarantaine, dont je n'en sais pas une qui ait pour base des données certaines et authentiques que je ne sois heurté point à des invraisemblances.

Peu importe ! Les imaginations trouvent manifestement une sorte de jouissance malsaine à cette œuvre de feuilleton.

Les collègues du Parlement prennent des airs d'un convent de dévotion s'excitant aux hallucinations délirantes. Ceux qui cherchent la vérité ne se doutent probablement pas qu'ils font tout ce qui faut actuellement pour ne la jamais connaître.

Il serait pourtant d'autant plus indispensable à nos amis de garder leur sang-froid que les journaux qui reçoivent d'ordinaire leurs inspirations du gouvernement montent en cet état d'âme à une température inquiétante. On croirait qu'ils ont comme un ordre d'augmenter l'affolement. Non seulement ils se contredisent d'un jour à l'autre, mais le même jour, à la même page, ils émettent des opinions inconciliables. Parfois certains d'entre eux publient des interviews d'une nature telle qu'ils dissimulent évidemment — trop évidemment — l'intention de lancer les esprits sur de fausses pistes, en cherchant à les égarer.

En amassant l'opinion par des « romancolades », à se procurer un peu de répit et de repos ? C'est possible.

A-t-il, au contraire, un intérêt pressant à étudier la réalité sous un monceau de légendes ? C'est également possible. Prépare-t-il même un coup de théâtre dont l'effet sera d'autant plus dramatique qu'il tombera sur un public aux nerfs épuisés ? On peut encore l'admettre. Mais, en somme, ou bien l'on ne sait rien, ou bien ceux qui savent nous berment par des contes de nourrice. Veuillez noter que, jusqu'à présent au moins, les révélations les plus graves qui ont été données au public sont toutes fausses. J'ai déjà vu, pour ma part, le Palais Bourbon dans un état mental à peu près semblable à celui qui sévit en ce moment. Ce fut lorsque arriva la dépêche annonçant le coup de main des Japonais sur la flotte russe de Port-Arthur.

Devant l'hypothèse des complications diplomatiques menaçantes, alors comme aujourd'hui on ne rencontrait plus que des gens aux mines inquiètes demandant des nouvelles et impatientes de savoir ce que les journaux se formalisent dans les colonnes au milieu de quelques messieurs verbeux pérorant avec abondance ; dans la salle des Pas-Perdus, les journalistes portaient les potins et chauffaient l'énervement général.

Et, en vérité, alors comme aujourd'hui, on éprouvait une assez légitime angoisse en songeant que cet assaut de la nervosité était le centre même de notre vie politique, le pivot essentiel du mécanisme sur lequel reposent tous les rouages de notre organisation nationale.

M. Barnay et Mme Syveton

Paris, 17 décembre.

Voici, raconté par lui-même, le récit de l'entrevue de M. Barnay avec Mme Syveton :

Pour la première fois depuis bientôt trois années, j'ai déclaré à un rédacteur du *Gaulois*, il m'a revu cet après-midi Mme Syveton qui, comme vous le savez, est ma belle-sœur par alliance, puisque j'ai épousé la sœur de M. Syveton.

A la vérité, j'ai été doublement surpris de son langage et du motif pour lequel elle avait cru devoir me faire venir après d'elle, alors qu'elle s'était abstenue de nous envoyer une lettre de faire-part de la mort de son mari et que ni ma femme ni moi ne sommes allés à l'enterrement. C'est, paraît-il, M. le Juge d'instruction Boucard qui je dois cette convocation inattendue de ma belle-sœur, laquelle m'a tenu en substance ce langage :

« J'ai été très affecté par les renseignements que vous avez donnés récemment sur le moment de compliquer les choses... Elles le sont suffisamment comme cela ! Le récit que vous avez fait de l'incident qui a nécessité un examen médical de la part du docteur Garnier va ouvrir le champ à toutes les déductions. M. Boucard vous prie, part mon intermédiaire, de vous en tenir là et de garder le silence sur ce que vous savez ! »

Un langage qui m'a surpris désagréablement et qui n'a pu m'empêcher d'y répondre à Mme Syveton :

« Vous connaissez aussi bien que moi les accusations monstrueuses portées par Mme Ménard contre votre malheureux mari, insinuations fausses et mensongères en tous points. Je ne puis, je ne dois pas laisser ternir la réputation de M. Syveton — je suis le mari de sa sœur — en laissant s'accroître cette légende qu'il n'avait cessé d'entretenir des relations intimes avec une fille, comme l'a donné à entendre M. Potel, dans le témoignage fantaisiste qu'il a fait au Juge d'instruction... »

Le docteur Barnay ne croit pas à l'accident.

Il est, dit-il, inadmissible. Quant au suicide, je n'y crois pas davantage, parce que Syveton n'avait aucune raison vraiment sérieuse qui pût le pousser à une pareille extrémité et j'ajoute qu'un suicide tel que la présente depuis trois jours est à mon avis matériellement impossible.

Ma conviction est que mon beau-frère a été assassiné... Il a succombé sans s'en apercevoir, sans s'en rendre compte. Qui vous dit qu'une main criminelle ne lui a pas versé un de ces poisons subtils qui ne laissent pas de traces dans l'organisme et qui sont un merveilleux instrument de mort pour quelqu'un sachant s'en servir ?

Tous les matins Syveton avait l'habitude de prendre une tasse de lait, très chaud, tantôt froid. Il n'y avait rien de plus facile que de mélanger à ce breuvage une très petite quantité d'aconitine par exemple, dont l'absorption a pour résultat de déterminer au bout d'une heure une syncope cardiaque qui nécessairement amène l'arrêt complet des fonctions du cœur. Un milligramme de ce poison suffit pour déterminer la mort.

Mais qui donc, allez-vous me dire, aurait pu se rendre coupable d'un crime semblable ? C'est ce que je me demande. Mais, d'abord, pour répondre utilement, il faudrait savoir si une personne étrangère n'a pas pénétré dans l'appartement entre onze heures du matin et une heure de l'après-midi.

Mme Syveton m'a avoué elle-même, tout à l'heure, que, pendant ce laps de temps, M. Syveton était demeuré seul chez lui. Elle s'était rendue auprès de sa fille qui, paraît-il, avait une communication urgente à lui faire. Quant à la domestique, elle était absente sous prétexte d'aller faire une course, et la femme de ménage

qui, comme d'habitude, devait venir la secondar, n'est arrivée qu'à une heure tardive, contrairement à son habitude.

C'est une coïncidence, me direz-vous, mais néanmoins vous avouerez que cela est bizarre tout de même.

Qu'a fait M. Syveton pendant ce temps ? A-t-il reçu la visite de quelqu'un ? C'est ce que nous ne savons pas, mais que l'enquête de M. Boucard pourra établir facilement, je l'espère. Ma belle-sœur m'a dit qu'en rentrant, vers une heure, elle avait trouvé M. Syveton dans son cabinet de travail et s'était excusée de n'avoir pu revenir plus tôt pour s'occuper du déjeuner, car, ne vous y trompez pas, si M. Syveton n'a pas eu d'autre affaire que celle de se faire, comme on l'a prétendu, parce qu'il n'avait pas faim, mais parce que personne ne se trouvait là pour lui préparer son repas.

Très préoccupé par son procès, qui avait lieu le lendemain, Syveton aurait répondu à sa femme : « Je n'ai plus faim à présent. D'ailleurs, il est trop tard, il faut que je travaille avant de sortir avec mon avocat, qui doit venir me chercher vers trois heures. » Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes bien forcés de croire à ces paroles en l'absence du député.

Le docteur en arrive alors à discuter pied à pied les causes matérielles du suicide et en déduit logiquement qu'elles sont d'une insuffisance notoire.

Je ne puis pas croire, déclare-t-il, que M. Boucard, qui passe pour un magistrat habile, n'ait pas été frappé comme moi par les invraisemblances et les contradictions de toute nature qui fournissent à chaque pas dans cette triste affaire.

Le docteur Barnay qui, par sa situation et sa parenté avec Mme Syveton, est des mieux placés pour connaître ce qui s'est passé entre M. Syveton et Mme Ménard, considère les scènes mélodramatiques contées spontanément au Juge d'instruction comme fantaisistes, inventées de toutes pièces pour détourner l'enquête de la voie dans laquelle elle aurait dû s'engager dès le début de l'affaire et donner le change au public.

L'Hypothèse du Crime

Paris, 17 décembre.

M. Drumont et M. Rochefort soutiennent encore que la mort de M. Syveton est un assassinat politique.

M. Rochefort écrit :

Syveton assassiné ne peut l'avoir été que sur l'ordre et avec la complicité du ministre qui, sous peine de culpabilité rapide, avait un besoin urgent de voir disparaître le député du deuxième arrondissement.

De quelle monnaie ce crime atroce a-t-il été payé ? Nous le saurons un jour, comme nous connaîtrons ceux qui ont vendu le cadavre et ceux qui l'ont acheté.

M. Drumont, de son côté, dit : « Il y a là un drame dont les francs-maçons ont seuls la clef et, en définitive, c'est la grande leçon qui se dégage de tout ce que nous entendons raconter, murmurer, chuchoter, depuis la journée terrible. »

Le Docteur Barnay confirme ses dires

Paris, 17 décembre.

Le docteur Barnay, à nouveau interrogé, a maintenu tous les termes du récit qu'il a fait. Il a ajouté :

Contrairement aux déclarations que Mme Syveton a faites, ce n'est point moi qui suis allé chez elle elle, bien au contraire, ma belle-sœur, a trois reprises différentes dans la journée, m'avait fait demander une entrevue. Ce n'est qu'à sa dernière démarche, me suppliant en son nom et au nom de M. Syveton père de me rendre chez elle pour la voir, que j'ai consenti à cette entrevue.

Son attitude à cet égard que vous savez. Elle a désavoué absolument les calomnies répandues par MM. Ménard et Potel contre la mémoire de son mari, mais, comme je lui faisais remarquer que des rumeurs étaient allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard. Je lui ai alors dit : Mais, vous savez bien, Marthe, que des rumeurs allées circuler d'après les récits d'une détraquée, sa fille, la mère s'est réveillée en elle et elle a commencé à prendre la défense de Mme Ménard.

Peut-être pourrait-on dire qu'il n'avait pas paru possible jusqu'ici de provoquer ces mesures d'apaisement, mais aujourd'hui le chef de la majorité, M. Jaures, sentant ses forces grandissantes et son triomphe assuré, ne redoutait plus rien de la droite qui pouvait lui paraître autrement redoutable.

M. Jaures jugera certainement aujourd'hui qu'il ne peut pas fermer les portes de la France à un homme qui a fait rentrer par sa bourse avec lui, il lui apparaît de dire au président du conseil qu'il serait le premier à applaudir à une initiative tendant à permettre à Déroulède de rentrer en France.

Et M. le président du conseil lui-même a dû penser qu'il semblait singulier qu'un gouvernement qui s'est fait le complice, dans le sens le plus loyal du mot, d'un délit commis sur le sol français par un exilé, trouve à prolonger l'exil de Déroulède. (Vifs applaudissements.)

M. Gauthier de Clagny demande à la Chambre de donner son avis sur cette grave question au gouvernement, de voter un projet de résolution qui lui laisse sa liberté entière et de lui dire que le jour où il plaira au gouvernement de choisir pour prendre cette initiative, elle ne s'opposera pas à sa proposition.

De sa place, M. Combes, président du conseil, répliqua qu'il est de son devoir de ne pas envisager dans cette question, comme les autres du reste, que l'intérêt de la République. Aussi, demanda-t-il à la Chambre de repousser l'urgence.

M. Combes, président du conseil : Ce n'est pas à l'honneur du parti nationaliste, ni rien d'autre, multiplier les causes de la division, que le gouvernement pourrait prendre la mesure qui est réclamée par lui. (Vifs interruptions à droite.)

M. Gauthier de Clagny : Je refuse l'urgence du projet. Ce vote n'impliquera pas la résolution de fermer à jamais les portes de la patrie aux exilés. Je veux simplement que la Chambre puisse examiner à loisir la proposition émise par le vote qui lui inspirent les circonstances.

Le parti républicain subit en ce moment les pires accusations. C'est à un parti d'assurances qu'on demande d'émettre un vote d'oubli. (Interruptions à droite.)

M. Cachet : Expliquez vos paroles !

M. Gauthier de Clagny : Je ne veux pas désolidariser un parti de ses journaux et l'on sait quelles sont les accusations tenues en ce moment par les journaux. Il n'y a pas à se précipiter de ce que pensent M. Déroulède et ses amis. Il n'y a pas à se précipiter de ce que la rentrée de M. Déroulède créerait-elle une situation dangereuse ?

Je ne le pense pas. Mais que les menées électorales ne sont à craindre, et voilà pourquoi je demande que la Chambre puisse en toute liberté examiner la motion de M. Gauthier de Clagny et qu'elle soit renvoyée à une commission qui, suivant les circonstances, émettra un vote auquel la majorité se ralliera.

On m'a crié que moi aussi j'ai bénéficié de l'amnistie. Je ne l'oublie pas, mais ce n'est pas une raison pour que je vote l'amnistie en faveur d'un de mes adversaires. (Vifs interruptions à droite.)

Parfaitement ! Je ne réclame de mes adversaires aucune indulgence. En votant l'amnistie, je n'ai encore une fois qu'à considérer si elle créera pour la République une situation difficile. Mon sentiment est que non et c'est pourquoi je verrais avec plaisir la proposition renvoyée à une commission qui l'examinerait.

M. Ribot : Si vous le voulez, nous ne donnons pas d'autre sens à l'urgence que le renvoi à une commission. (Très bien ! au centre.)

M. Gauthier de Clagny : Ce que je veux, c'est que la motion ne soit pas écartée systématiquement, et c'est pourquoi je demande qu'elle soit renvoyée à une commission spéciale.

M. Combes, de sa place, dit qu'il persiste dans sa demande. Il est, sur le fond, d'un avis absolument opposé à celui de M. Gauthier de Clagny.

M. Combes, président du conseil : Je regarde comme extrêmement dangereuse pour la tranquillité du pays et l'union sincère des républicains toute mesure qui donnerait au parti nationaliste plus d'audace qu'il n'en a. (Vifs murmures à droite.)

Je suis si convaincu d'avoir raison que je n'hésite pas à poser la question de confiance.

Et M. Combes, visiblement énervé, se dirige vers son chef de cabinet, M. Gustave Fort et lui remet son portefeuille.

M. Charles Bos : En votant l'urgence, tout le parti républicain s'honore. Le projet de résolution de M. Gauthier de Clagny est simplement une invitation au gouvernement de déposer un projet d'amnistie.

Sous l'ancienne législature, j'ai réclamé instamment la convocation de la Haute-Cour, j'en revendique hautement la responsabilité.

M. Bouvier : Croyez-vous que les hommes dont il s'agit ont changé de politique ?

M. Charles Bos : Je ne consentirai jamais à rétablir le crime d'opinion. (Applaudissements au centre.)

J'appelle l'attention de la Chambre sur la situation de M. Ribot, qui demain ne pourra gagner sa vie, si l'amnistie n'était pas prononcée.

M. Gauthier de Clagny insiste pour son projet de résolution.

M. Gauthier de Clagny : M. le président du conseil reproche l'amnistie, parce que le parti nationaliste a des proscriptions lui paraissant redoutables. C'est un grand honneur qu'il fait à ce parti et à ses proscriptions.

Croit-on que son rôle politique en sera grand parce que, pour sauver une situation parlementaire compromise, il sera venu rejeter pour longtemps encore les proscriptions hors de France ? Il aura donc derrière lui une majorité éphémère qui restera divisée sur tous les grands principes.

M. de Rosambo, député royaliste, demande la parole.

A droite et au centre, on demande la clôture.

M. de Rosambo veut parler quand même. La droite et le centre couvrent sa voix de bruits de pupitres et de ciseaux, cependant qu'à gauche on lui crie ironiquement : « Parlez ! Parlez ! »

M. Henri Brisson obtient le silence et M. de Rosambo en profite pour faire le procès de la République qui, d'après lui,

est par essence la lutte des partis les uns contre les autres.

M. Gauthier de Clagny monte à la tribune pour dire un dernier mot.

M. Gauthier de Clagny : Il s'est produit, au cours de cette discussion, trois incidents importants.

M. Géraud-Richard a dit qu'il ne serait indéfiniment honnête, l'amnistie, M. Ribot s'est levé et a dit qu'il ne serait pas indéfiniment honnête, la mesure de faveur. M. Charles Bos, enfin, a dit que l'heure était venue d'oublier.

Dans ces conditions, je ne ferai pas de l'amnistie, comme le président du conseil m'a invité à le faire, une question ministérielle. Je ne veux pas lui donner l'occasion d'une facile victoire. (Applaudissements au centre et à droite.)

Je retire ma demande d'urgence et je propose le renvoi de mon projet à la commission des réformes judiciaires. (Nouveaux applaudissements.)

Le renvoi est ordonné sans autre incident.

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DU COMMERCE

A quatre heures et demie, la Chambre aborde son ordre du jour et reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. de Bessières, de l'Indre, parle des alouettes et M. du Perrier de Larsan des petits oiseaux en général, sujet idyllique qui repose la Chambre et fait le vide dans l'hémicycle.

M. Pain et Capéran indiquent qu'en l'espèce il s'agit moins de la protection des petits oiseaux que du traitement de faveur que le ministre de l'Agriculture a fait à certains départements ministériels.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à six heures dix.

PETITS PROCÉDÉS

Encore M. Augagneur

Paris, 17 décembre.

Il s'est produit, au début de la séance, un incident qui en dit long sur la mentalité et les procédés de M. Augagneur.

M. Augagneur s'était signalé hier par une brève déclaration, qui consistait à dire : « Je ne suis pas pressé de voir M. Aynard développer son interpellation, ou quelque chose d'approchant. M. Augagneur, en se relisant, a cru remarquer que cette simple phrase, pour inoffensive qu'elle ait voulu la faire, ne porterait pas son nom à la postérité, ni ne le désignerait pas à une particulière admiration des Lyonnais.

Cela a fait frapper son sourcil impérieux et il a songé. Diverses pensées l'ont assailli. Il a eu sans doute bien envie de substituer un discours bien senti à sa peu reluisante interpellation, mais les auteurs du règlement n'avaient pas prévu la venue de M. Augagneur et n'avaient pas autorisé de semblables pratiques. Cela l'a chagriné et il a murmuré : « Je changerai le règlement », car M. Augagneur se croit le droit de tout dire et de tout faire.

En attendant, il s'est déterminé à user d'un petit moyen que la religion maçonnique déclare licite : n'ayant pas pu injurier M. Aynard en face, il s'est décidé à l'injurier par derrière et il a substitué au mot interpellation le mot dénonciation, se disant : « Pas vu, pas pris ! » et qu'on ajouterait facilement foi à sa compétence en délation.

Mais M. Augagneur s'est trompé. M. Augagneur a été pris. M. Aynard, après avoir vu l'Officiel, cette insulte, s'est rendu aux sources des eaux ; avec un témoin, l'honorable M. Sibille, et voici ce qui a été constaté.

M. Augagneur, de sa propre main, avait blâmé le mot interpellation, qu'il avait effectivement prononcé et substitué le mot « dénonciation », qu'il n'avait pas prononcé. Cela s'appelle une altération de texte et aussi une altération de sens. Et il y a des gens condamnés chaque jour par la justice qui n'en ont pas fait davantage.

M. Doumer a marqué d'une interruption brutale cette manière étrange d'appliquer son mandat. M. Brisson, président de la Chambre, s'est associé à cette condamnation et personne à la Chambre n'a défendu M. Augagneur, qui, absorbé sans doute par d'autres soucis ou par des occupations de ce genre, remplissait son devoir de député en n'assistant pas à la séance.

La Guerre russo-japonaise

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Un Navire japonais coulé

Londres, 17 décembre.

Une dépêche de Ché-fou au Daily Telegraph dit qu'un courrier qui vient d'arriver confirme qu'un grand navire de guerre japonais a été coulé le mois dernier, à 8 milles de Liao-Ti-Chan. Le bruit court qu'il y avait un amiral à bord.

Plusieurs navires japonais ont été peints en blanc à tribord. Leur bâbord conserve l'ancienne couleur. Il y a quelques jours, ces navires sont partis vers le sud.

On dit que le Vladivostok, le *Bogalov* est réparé et que les autres navires sont prêts à combattre.

Le Général Stoessel blessé

Londres, 17 décembre.

Le correspondant du Daily Telegraph à Ché-fou télégraphie le 17, à une heure quinze du matin :

« Le Général Stoessel a été de nouveau

hésiter ni me couper ; et plus ses questions étaient précises, plus mon esprit, surexcité par cette sorte de lutte, me fournissait des réponses catégoriques et conformes au rôle que je jouais.

Il paraît qu'il fut satisfait de cet examen car, après avoir réfléchi quelques instants, en se promenant en long et en large dans la chambre, il s'arrêta de nouveau devant moi et me dit :

« C'est bon, je vous prends à mon service. Nous partirons pour la Bretagne... le plus tôt possible... Descendez et dites à l'intendant de venir me parler.

J'étais dans la place... »

XI

Trois jours après, j'appris de M. Prosper, qui me traitait avec une sorte de pitié hautaine et me donnait de sages conseils chaque fois que ma naïveté campagnarde m'attirait la colère de mon maître, — j'apprais, — que l'intendant, qui était un homme de bien, allait lever les scellés sur la requête de M. Bréhat-Kerguen et de M. Castille, les plus proches parents du défunt.

En effet, le soir vers huit heures, le juge de paix vint, assisté de son greffier, procéder à cette opération et à la confection de l'inventaire.

J'avais attendu ce moment avec une impatience indicible. J'allais donc enfin pénétrer dans la chambre où le crime avait eu lieu ! J'allais atteindre en partie le but pour lequel j'avais revêtu ce pénible déguisement ! Après avoir étudié de près l'homme, j'allais étudier de près les choses !

A huit heures donc, M. Prosper me dit d'un ton qu'il ne faut pas se laisser aller à un ton d'indignité.

« Monsieur vous demande. Le juge de paix et M. Castille sont là. Je m'étais offert pour aider ces messieurs et les éclairer, mais monsieur a refusé mes services et m'a dit de vous prévenir. Prenez cette lampe, mieux que cela ! Voyez donc... imbécile... »

vous allez renverser l'huile !... Là, montez vite, monsieur vous attend.

Le juge de paix était arrivé, ainsi que M. Castille, nouveau du défunt.

Nous entrâmes dans le cabinet où l'autopsie avait eu lieu.

Le juge de paix procéda gravement à la levée des scellés. Lorsqu'il eut enlevé le dernier cachet et la dernière bande de papier, M. Bréhat-Kerguen ne put retenir un léger sursaut de satisfaction.

Le magistrat tira de sa poche la clef qu'on lui avait confiée et ouvrit la porte.

— Passez le premier, me dit-il ; éclairer-nous.

On avait laissé la chambre dans l'état où elle était le jour du crime. Le lit était encore défait et les draps traînaient sur le tapis.

blessé par une balle, mais sa blessure n'est pas plus grave que la précédente.

LA GUÉRISON DE LA TUBERCULOSE

UNE DÉCOUVERTE A BUENOS-AYRES

Buenos-Ayres, 17 décembre.

La Nación publie le récit d'un médecin dévoué qui a fait fortuitement l'importante découverte de la guérison de la tuberculose par le sérum antituberculeux de Behring.

Comme mesure préventive, il a appliqué deux injections de mille unités du sérum de Behring à une femme tuberculeuse dont la fille était atteinte de diphtérie. La femme a guéri rapidement. Il s'agissait d'un cas cliniquement et bactériologiquement déclaré de tuberculose pulmonaire.

On a constaté l'amélioration rapide de la fièvre et tous les bacilles Koch ont disparu. Le poids a augmenté. D'autres expériences ont donné des résultats identiques. Plusieurs hôpitaux de Buenos-Ayres font des expériences à la suite de ces révélations.

Le Congrès de l'Action Libérale

Paris, 17 décembre.

La deuxième assemblée générale du congrès de l'Action Libérale a eu lieu hier soir, salle Wagram.

Jamais réunion n'avait rassemblé un aussi grand nombre de congressistes. M. Pion, assisté des sénateurs et députés membres des groupes parlementaires de l'Action Libérale populaire et des membres du comité directeur, ouvre la séance à neuf heures et quart. Il remercie les congressistes au nom du comité directeur et dit que le succès du congrès affirme le plus encourageant réveil de l'opinion publique contre les intolérances abus et les scandales dont le gouvernement ne cesse de donner l'effrayant spectacle.

Puis, M. Toussaint, président du comité départemental de Saône-et-Loire, prend la parole. Il a été, avec M. Spronck, l'orateur le plus applaudi de la soirée. Petit, la figure grêle, il a le point d'apparence, mais, lorsque sa voix s'élève, que sa main s'étend, que ses yeux brillent, qu'il déroule les périodes sonores de la langue la plus harmonieuse, il séduit, il captive, il entraîne.

C'est un grand honneur pour les comités de Saône-et-Loire, a-t-il dit en substance, de voir leur président appelé à l'honneur de prendre la parole devant ce magnifique auditoire. Je vais vous dire ce que les libéraux ont tenté de faire dans un coin de province. Nous opérons sur un terrain difficile. A une seule exception, la député de Saône-et-Loire figure parmi les plus fermes soutiens du Bloc. Les scrutins sont mauvais, les élections sont violentes.

Dans un semblable pays, les libéraux doivent s'astreindre à une action lente, méthodique et persévérante. A l'heure actuelle, Saône-et-Loire a 65 députés, dont quinze en formation. Nous groupons 65 députés. Nous ne nous sommes pas contentés d'entraîner nos amis. Nous avons fait le siège des indifférents et même des adversaires. Comment ? Par des œuvres sociales.

Lorsque nous parlons seulement politique, nous ne trouvons qu'une attention distraite ; lorsque nous posons les questions de la vie, de travail, de retraites, de mutualités, on commence à ouvrir une oreille attentive. La politique, pour l'ouvrier, c'est un peu la vie des autres, sa vie à lui, c'est le travail.

Nous sommes donc en présence de dangers redoutables. Le socialisme a envahi même nos campagnes. Nous avons compris que notre influence se mesurerait à la façon dont nous saurions comprendre notre devoir social. Nous nous sommes lancés dans cette voie avec un courage pur dans notre foi et dans notre amour du peuple. Nous avons créé d'abord, dans chacune de nos circonscriptions, un secrétariat du peuple ; des avocats, des médecins, d'anciens percepteurs, d'anciens militaires nous ont prêté leur concours, ont donné nous adhérents des consultations sur tous les sujets qui pouvaient les intéresser.

Deux années durant nous avons rendu des services sociaux, nous avons fondé des syndicats, des mutualités, des assurances contre le chômage, le veuvage, la vieillesse, nous avons fait des études sociales à Mâcon. Nous avons une bibliothèque ambulante, nous avons même une infirmerie. Les gens de Saône-et-Loire ont pas la prétention d'être des héros, mais ils ne sont jamais des lâches ! Nous avons confiance dans l'Action Libérale, dans son chef, dans ses alliés.

Permettez-moi de saluer la Ligue patriotique des Français. Savez-vous ce que cela fait en Saône-et-Loire ? Elle a fondé tout récemment une société mutuelle féminine qui, le jour même de son inauguration, groupait plus de 1.200 femmes.

La Jeunesse catholique de Saône-et-Loire nous a donné les plus beaux exemples, par son zèle, son dévouement éclairé et sa discipline. Pour porter la bonne parole, ils choisissent les milieux difficiles ; c'est à Chalon, au lendemain de la grève sanglante, que la Jeunesse catholique a tenu son premier congrès social.

M. Toussaint a terminé par un éloge bien senti de M. Pion et l'assemblée l'a remercié par un triple hui.

Après M. Pion, M. Spronck et Arnal, députés, ont à leur tour pris la parole et violemment critiqué la politique gouvernementale.

Troisième Journée

Paris, 17 décembre.

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. de Gallard-Bancel, assisté de MM. de Cuverville, Pichon, Ducury, etc.

On discute la question des retraites ouvrières. Après un rapport de M. Maze-Censier et une longue discussion, le congrès vote la déclaration suivante :

L'Action Libérale populaire déclare :

1° Que la question des retraites ouvrières doit être promptement résolue, mais que, dans un état aussi grave, il est nécessaire d'apporter à la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

être promptement résolue, mais que, dans un état aussi grave, il est nécessaire d'apporter à la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon.

On commence la discussion des questions électorales. Sur rapport de MM. Laya, Maze-Censier et Lochet, le congrès a émis une série de vœux relatifs à la révision des listes électorales et au classement des électeurs. Il s'est prononcé à une forte majorité, et après une longue et brillante discussion, en faveur du vote obligatoire et de la représentation proportionnelle.

On a lu, en outre, que la loi de l'Etat que des sacrifices imposés aux intéressés, il importe d'éviter les dispositions trop absolues, trop minutieuses et trop étendues ;

2° Que, si pour assurer l'établissement des retraites, il est reconnu que le principe de l'obligation est nécessaire, il doit être autant que possible tempéré par la plus grande liberté laissée aux intéressés pour constituer leurs retraites, comme ils l'entendent, soit en s'adressant aux mutualités syndicales, professionnelles ou autres, soit en achetant des immeubles ou des valeurs qui seront frappés d'inaliénabilité et d'insaisissabilité jusqu'à leur décès.

La séance est levée à midi.

Les Questions électorales

LA VIE LYONNAISE

Exposition de Saint-Louis

Les Grands Prix dans la Région Lyonnaise

Voici la suite des grands prix obtenus dans la région lyonnaise, à l'occasion de l'exposition de Saint-Louis :

Groupe 60 (cuirs, bottes, etc.). — Rondet et Vallier, Grenoble. — Chambre syndicale des fabricants de gants, de Grenoble.

Groupe 61 (industries diverses du vêtement). — Mossant frères et Vallon, Bourg-Peage.

Groupe 92 (vins et eaux-de-vie). — Chambre syndicale du commerce en gros des vins de Macon et de Villefranche.

Groupe 93 (sirops, liqueurs). — Aynard et Crozet à Lyon, Saint-Clair. — Simon aîné, à Chalon-sur-Saône.

Groupe 112 (matériel et procédés des exploitations et des industries forestières). — M. Weitz, Lyon.

Groupe 117 (modèles de mines, cartes photographiques). — Comité des houillères de la Loire (Saint-Etienne).

Groupe 118 (métallurgie). — Société électro-métallurgique de Forges (Isère). — Société de l'industrie minière, Saint-Etienne.

Groupe 120 (matériel de chasse). — Manufacture française d'armes et de cycles, à Saint-Etienne.

Groupe 133 (méthodes de rémunération industrielle). — Société stéphanoise de la Mine-aux-Mineurs, Moathieux.

Groupe 134 (institutions coopératives). — Fédération des Sociétés coopératives des employés de la Compagnie P.-L.-M., Grenoble.

Groupe 135 (institutions de prévoyance). — Mutualité maternelle de Vienne et de l'Isère.

Groupe 24 (fabrication du papier). — Fredet, à Brignod (Isère). — Luquet, à Annay (Ardèche).

Groupe 32 (horlogerie). — Hors concours, Rannaz fils, à Cluses.

Groupe 87 (carreaux et leurs dérivés). — Bozon-Verduraz, à Saint-Etienne-de-Curmes (Savoie).

GRAND-THEATRE

RIGOLETTO

Après les *Huguenots*, *Gaillarde Tell*, l'Africaine, la série des vieux opéras du répertoire continue par *Rigoletto*.

Je ne pense pas que le public (et il était nombreux) qui garnissait la salle ait été attiré par les beautés de l'œuvre de Verdi, il en est peu, mais il a été attiré par la curiosité de voir dans un rôle chanté jadis par les barytons les plus en vue.

M. Dangès, toujours très consciencieux, a traduit avec émotion les angoisses du père trahi dans sa plus chère affection, le chanteur a été à la hauteur du comédien.

Mlle Milcamps, Guida à la voix pure et bien contrôlée, donna une parfaite réplique à son partenaire, et tous deux furent louablement et chaleureusement acclamés.

M. Soubeiran a le don de susciter du bruit chaque fois qu'il chante; on réclame inévitablement sa récitation. Manifestations purement platoniques et sans effet; nous ne sommes plus au temps où l'on tenait compte des appréciations du public.

Quant à M. Bourgeois, il justifie le dicton qu'on ne peut être et avoir été. Tout à une fin, même une voix de basse.

Mme Hendricks faisait la partie dans le quatuor qui serait vraiment très beau si on en supprimait la fin.

L'orchestre se donne peu de peine pour jouer une partition aussi brillante que celle-ci; il est vulgaire d'en dire en partant : Laissez les roses aux rosiers et *Rigoletto* dans les rayons de la bibliothèque.

A. F.

ARBRE DE NOEL

DES ALSACIENS-LORRAINS

Nous rappelons que la fête de l'Arbre de Noël aura lieu le 25 décembre courant, au Palais de la Bourse.

Le concours de plusieurs artistes distingués et d'une musique militaire est déjà assuré.

Le Sapin traditionnel sera féérique.

Les dames et messieurs pourront de gros paquets de chauds vêtements pour 500 enfants qui pourront ainsi braver les rigueurs de l'hiver.

Rien ne sera négligé pour rendre la fête de 1904 dignes de ses aînées. Mais le succès sera d'autant plus éclatant et d'autant plus assuré que les dons seront plus nombreux et de plus grande valeur. Aussi que les donateurs s'empressent d'envoyer leurs offrandes, soit, et surtout en argent, soit en nature (vêtements, livres, jouets, etc., etc.).

Mesdames Ph. Anstett, 34, rue Tête d'Or; Appleton, 33, rue Vaucaire; Edet, 65, boulevard du Nord; Ferriot, 7, rue Lanterne; Pluher, 28, rue Vaucaire; Truber, 74, rue Vendôme; Heilmann, 127, rue Pierre-Corneille; Hess, 40, rue Tête d'Or; Lauly, 9, quai de Bondy; Laurent, 21, avenue de Noailles; Lépine, 30, place Bellecour; De Lobstein, 8, place du Pont; Monoyer, 41, rue des Tournelles; Nérin, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville; Sommer, 50, rue de l'Hôtel-de-Ville; Spitz, 17, rue de Bonnel; Stork, 8, rue de la Méditerranée; Veuve Gallet, 31, avenue de Saxe; G. Vallet, 44, avenue de Noailles; Wenger, 225, avenue de Saxe; Messieurs Ch. Anstett, 225, avenue de Saxe; Georgier, 73, rue Bugeaud; Dubart, 43, rue Ferrandière et chez le concierge du Palais de la Bourse ainsi que dans les brasseries et gargots, cours du Midi et Hoffner, rue Thomassin.

Les dons en argent et ceux-là seulement sont aussi reçus au siège de l'Association, 43, rue Ferrandière.

Mort de M. André Steyert

Nous apprenons ce soir la mort, à l'âge de 74 ans, de M. André Steyert, l'érudit lyonnais bien connu des lecteurs du *Rappel Républicain* ont plus d'une fois apprécié les fines et savantes chroniques sur l'histoire de Lyon publiées dans les colonnes de notre journal.

Le *Rappel Républicain* adresse à la famille de M. Steyert ses plus sincères compliments de condoléances.

Suicide rue Pierre-Corneille

Hier matin, une détonation mettait émoi des habitants de l'immeuble 42, rue Pierre-Corneille. Un locataire, M. C..., âgé de quarante-sept ans, voyageur de commerce, venait de se tirer un coup de revolver à la tempe. La mort fut instantanée. Le désespéré, qui était à la tête d'une grosse situation, avait agité pendant toute la durée de l'année et plus d'un an, sa vie, de retour d'une grande tournée, se rendit au Grand Bazar, y fit l'acquisition d'un revolver et regagna ses appartements.

Mme C..., très heureuse de revoir son mari, ne remarqua rien d'anormal dans ses allures. Le matin, il se sépara un instant de sa femme, écrivit une lettre dans la

FAITS DIVERS

Les voleurs. — Un jeune gendarme de 47 ans, Francis Chabaud, sans autre incident fixe, s'est introduit hier soir à 7 heures, dans le groupe scolaire de la rue Saint-Victor à Monplaisir et a dérobé des jouets d'enfants ainsi qu'un dictionnaire. M. Jousset, directeur de l'école, l'ayant surpris en flagrant délit l'a remis à deux gardiens de la paix qui l'ont déposé.

Un individu inconnu a pénétré, dans la matinée d'hier, dans la salle d'attente de la gare d'Orléans, manœuvrant, rue Moitte, 165, et a emporté un costume complet.

M. Charles a porté plainte.

CHRONIQUE

Arbre de Noël de la solidarité scolaire du 2^e arrondissement. — Jeudi prochain, 29 décembre, à 8 heures précises du soir, salle d'Ainay, 85, rue Vaucaire, la solidarité scolaire du 2^e arrondissement donnera sa fête annuelle de l'Arbre de Noël.

A cette occasion, il y aura distribution de tous les vêtements de vêtements.

Les personnes généreuses qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre pourront envoyer des objets à M. Garnier, président, 8, rue Bourgelat.

Les dons en nature ou en argent seront reçus avec reconnaissance.

Enseignement colonial

Voici le programme des cours coloniaux de la Chambre de commerce qui auront lieu pendant la semaine au Palais du Commerce.

Hygiène et climatologie : M. le docteur Navarre. — Lundi 19 décembre, 8 h. soir. Le Paludisme ; la quinine.

Histoire et Géographie : M. Zimmermann. — Mardi 20 décembre, samedi 21 décembre, 8 h. 1/2 soir. L'Agriculture coloniale (suite). Essais de culture du coton. Le climat de la Chine.

Cultures et productions : M. Vaney. — Mercredi 21 décembre, 8 h. soir. L'Orange. Cours de Chinois : M. Courant. — Jeudi 22 décembre, 8 h. 1/2 soir. La société chinoise. La famille (suite).

Mardi 20 décembre, à 5 h. 1/2 (à la Faculté des Lettres). Relations entre l'Europe et l'Extrême-Orient au XIX^e siècle.

Mardi et vendredi 8 h. du soir (Lyceé Ampère). Langue chinoise.

Législation coloniale : M. Brouilhet. — Vendredi 23 décembre, 8 h. soir. L'émigration française (suite).

Cours d'arabe : M. Benali Fekar. — Lundi 19, mercredi 21 décembre, 8 h. soir, 1^{er} année. Le verbe, langage, la monnaie.

Le cours du vendredi n'aura pas lieu.

Etrennes utiles

— A la « Maison du Robinson », 2, rue Saint-Côme, grand choix de parapluies dans tous les prix. Vente de confiance.

La matinée du Casino. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures exactement, première matinée de *Ca t're d'Or*, la féérique revue du Casino. L'œuvre de MM. de Gorse, Nanteuil et A. Deschavannes, sera également jouée le soir à 8 h. 1/2, et les spectateurs de banlieue pourront utiliser les derniers tramways pour rentrer. La location pour *Ca t're d'Or* est ouverte tous les jours jusqu'à 6 heures.

Société d'enseignement professionnel du Rhône

Le conseil d'administration de la société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'être décidé l'ouverture d'une troisième série de cours portant, à 146, le nombre actuel des cours et comprenant entre autres :

Cours pour hommes. — 1^{er} Un cours de mécanique pour automobiles, à l'Ecole, rue Chapponnay, 67, le mardi et le vendredi à 8 heures, première leçon le 23 décembre.

2^e Un cours de modélisme en cire, à l'immeuble de la société, rue Charpenay, 7, le mercredi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et le vendredi de 8 heures à 10 heures du soir, dont la première leçon a eu lieu le 30 novembre.

Les inscriptions pour tous les cours ouverts sont reçues au secrétariat de la société place des Terreaux, 7, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

Des listes de cours et des programmes y sont tenus à la disposition des intéressés.

Concert de l'Horloge

— La matinée et la soirée d'aujourd'hui avec *Pan l dans l' mille* ! seront encore de belles soirées. Les programmes de la soirée d'aujourd'hui ont été publiés dans les journaux. Les jolis ensembles, les défilés corrects et les superbes apothéoses réglées par M. Verdellier, avec lequel il ne peut être établi de parallèle. Les Fêtes du Soleil et les Violettes sont toujours deux clous sensationnels et on s'amuse beaucoup aux scènes comiques interprétées par l'élément masculin.

Union Musicales Italienne. — C'est aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, que cette société donnera sa fête annuelle, salle des Variétés, avenue des Ponts. Elle comprendra un concert vocal et instrumental, sous la direction de son distingué chef, M. Robilia.

Parmi les artistes qui prêteront leur concours à cette fête de famille, citons Mites Renée, des Salons Lyonnais; Lullin, chanteuse légère; MM. Bartelès, de l'Eden de Saint-Etienne; Tival, des Concerts Lyonnais; Comes, du Vieux Gui et Louit, du théâtre de Bordeaux.

Le piano sera tenu par M. Niel.

Nuit douloureuse qui aura foule pour applaudir les musiciens de cette société et les nombreux artistes qui prêtent leur concours.

Le tirage de la tombola aura lieu à une date ultérieure.

Fête de bienfaisance

— Nous apprenons qu'une soirée de gala est en voie d'organisation sous le patronage de la Société des secours aux blessés militaires, *Croix rouge française*. Cette soirée, organisée par la jeunesse lyonnaise, aura lieu au Nouveau Théâtre le 9 janvier prochain.

Le programme, dont nous reparlerons, comprend une représentation intégrale de l'*Artésienne*, le chef-d'œuvre de Daudet et de Bizet.

Club des Sténographes du Rhône

(conférence de M. Roustan). Noël ! tel sera le sujet de la conférence que fera mercredi prochain 21 décembre, au club des sténographes du Rhône, M. Roustan, professeur de réthorique au lycée Ampère. Ce sera une véritable bonne fortune, pour les élèves de la société, de pouvoir sténographier l'éruudit et éloquent orateur.

Cercle Léon Gambetta. — Aujourd'hui dimanche, à 2 h., matinée de famille, salle Lyrique, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ecole vétérinaire de Lyon. — L'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires, en 1905, à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, aura lieu le jeudi, 29 décembre 1904, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle des adjudications publiques, (entrée cours de la liberté).

Le cahier des charges est déposé à la Préfecture du Rhône (1^{re} division, 3^e bureau) et à l'Econome de l'Ecole vétérinaire, 1, quai Pierre-Schœ, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Contre tous les Vices du sang, les maladies de la Peau, etc., prenez le *Sirap de Bochet* du Serpent.

DEMANDEZ PARTOUT LE QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Les voleurs. — Un jeune gendarme de 47 ans, Francis Chabaud, sans autre incident fixe, s'est introduit hier soir à 7 heures, dans le groupe scolaire de la rue Saint-Victor à Monplaisir et a dérobé des jouets d'enfants ainsi qu'un dictionnaire. M. Jousset, directeur de l'école, l'ayant surpris en flagrant délit l'a remis à deux gardiens de la paix qui l'ont déposé.

Un individu inconnu a pénétré, dans la matinée d'hier, dans la salle d'attente de la gare d'Orléans, manœuvrant, rue Moitte, 165, et a emporté un costume complet.

M. Charles a porté plainte.

CHRONIQUE

Arbre de Noël de la solidarité scolaire du 2^e arrondissement. — Jeudi prochain, 29 décembre, à 8 heures précises du soir, salle d'Ainay, 85, rue Vaucaire, la solidarité scolaire du 2^e arrondissement donnera sa fête annuelle de l'Arbre de Noël.

A cette occasion, il y aura distribution de tous les vêtements de vêtements.

Les personnes généreuses qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre pourront envoyer des objets à M. Garnier, président, 8, rue Bourgelat.

Les dons en nature ou en argent seront reçus avec reconnaissance.

Enseignement colonial

Voici le programme des cours coloniaux de la Chambre de commerce qui auront lieu pendant la semaine au Palais du Commerce.

Hygiène et climatologie : M. le docteur Navarre. — Lundi 19 décembre, 8 h. soir. Le Paludisme ; la quinine.

Histoire et Géographie : M. Zimmermann. — Mardi 20 décembre, samedi 21 décembre, 8 h. 1/2 soir. L'Agriculture coloniale (suite). Essais de culture du coton. Le climat de la Chine.

Cultures et productions : M. Vaney. — Mercredi 21 décembre, 8 h. soir. L'Orange. Cours de Chinois : M. Courant. — Jeudi 22 décembre, 8 h. 1/2 soir. La société chinoise. La famille (suite).

Mardi 20 décembre, à 5 h. 1/2 (à la Faculté des Lettres). Relations entre l'Europe et l'Extrême-Orient au XIX^e siècle.

Mardi et vendredi 8 h. du soir (Lyceé Ampère). Langue chinoise.

Législation coloniale : M. Brouilhet. — Vendredi 23 décembre, 8 h. soir. L'émigration française (suite).

Cours d'arabe : M. Benali Fekar. — Lundi 19, mercredi 21 décembre, 8 h. soir, 1^{er} année. Le verbe, langage, la monnaie.

Le cours du vendredi n'aura pas lieu.

Etrennes utiles

— A la « Maison du Robinson », 2, rue Saint-Côme, grand choix de parapluies dans tous les prix. Vente de confiance.

La matinée du Casino. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures exactement, première matinée de *Ca t're d'Or*, la féérique revue du Casino. L'œuvre de MM. de Gorse, Nanteuil et A. Deschavannes, sera également jouée le soir à 8 h. 1/2, et les spectateurs de banlieue pourront utiliser les derniers tramways pour rentrer. La location pour *Ca t're d'Or* est ouverte tous les jours jusqu'à 6 heures.

Société d'enseignement professionnel du Rhône

Le conseil d'administration de la société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'être décidé l'ouverture d'une troisième série de cours portant, à 146, le nombre actuel des cours et comprenant entre autres :

Cours pour hommes. — 1^{er} Un cours de mécanique pour automobiles, à l'Ecole, rue Chapponnay, 67, le mardi et le vendredi à 8 heures, première leçon le 23 décembre.

2^e Un cours de modélisme en cire, à l'immeuble de la société, rue Charpenay, 7, le mercredi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et le vendredi de 8 heures à 10 heures du soir, dont la première leçon a eu lieu le 30 novembre.

Les inscriptions pour tous les cours ouverts sont reçues au secrétariat de la société place des Terreaux, 7, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

Des listes de cours et des programmes y sont tenus à la disposition des intéressés.

Concert de l'Horloge

— La matinée et la soirée d'aujourd'hui avec *Pan l dans l' mille* ! seront encore de belles soirées. Les programmes de la soirée d'aujourd'hui ont été publiés dans les journaux. Les jolis ensembles, les défilés corrects et les superbes apothéoses réglées par M. Verdellier, avec lequel il ne peut être établi de parallèle. Les Fêtes du Soleil et les Violettes sont toujours deux clous sensationnels et on s'amuse beaucoup aux scènes comiques interprétées par l'élément masculin.

Union Musicales Italienne. — C'est aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, que cette société donnera sa fête annuelle, salle des Variétés, avenue des Ponts. Elle comprendra un concert vocal et instrumental, sous la direction de son distingué chef, M. Robilia.

Parmi les artistes qui prêteront leur concours à cette fête de famille, citons Mites Renée, des Salons Lyonnais; Lullin, chanteuse légère; MM. Bartelès, de l'Eden de Saint-Etienne; Tival, des Concerts Lyonnais; Comes, du Vieux Gui et Louit, du théâtre de Bordeaux.

Le piano sera tenu par M. Niel.

Nuit douloureuse qui aura foule pour applaudir les musiciens de cette société et les nombreux artistes qui prêtent leur concours.

Le tirage de la tombola aura lieu à une date ultérieure.

Fête de bienfaisance

— Nous apprenons qu'une soirée de gala est en voie d'organisation sous le patronage de la Société des secours aux blessés militaires, *Croix rouge française*. Cette soirée, organisée par la jeunesse lyonnaise, aura lieu au Nouveau Théâtre le 9 janvier prochain.

Le programme, dont nous reparlerons, comprend une représentation intégrale de l'*Artésienne*, le chef-d'œuvre de Daudet et de Bizet.

Club des Sténographes du Rhône

(conférence de M. Roustan). Noël ! tel sera le sujet de la conférence que fera mercredi prochain 21 décembre, au club des sténographes du Rhône, M. Roustan, professeur de réthorique au lycée Ampère. Ce sera une véritable bonne fortune, pour les élèves de la société, de pouvoir sténographier l'éruudit et éloquent orateur.

Cercle Léon Gambetta. — Aujourd'hui dimanche, à 2 h., matinée de famille, salle Lyrique, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ecole vétérinaire de Lyon. — L'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires, en 1905, à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, aura lieu le jeudi, 29 décembre 1904, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle des adjudications publiques, (entrée cours de la liberté).

Le cahier des charges est déposé à la Préfecture du Rhône (1^{re} division, 3^e bureau) et à l'Econome de l'Ecole vétérinaire, 1, quai Pierre-Schœ, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Contre tous les Vices du sang, les maladies de la Peau, etc., prenez le *Sirap de Bochet* du Serpent.

DEMANDEZ PARTOUT LE QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Les voleurs. — Un jeune gendarme de 47 ans, Francis Chabaud, sans autre incident fixe, s'est introduit hier soir à 7 heures, dans le groupe scolaire de la rue Saint-Victor à Monplaisir et a dérobé des jouets d'enfants ainsi qu'un dictionnaire. M. Jousset, directeur de l'école, l'ayant surpris en flagrant délit l'a remis à deux gardiens de la paix qui l'ont déposé.

Un individu inconnu a pénétré, dans la matinée d'hier, dans la salle d'attente de la gare d'Orléans, manœuvrant, rue Moitte, 165, et a emporté un costume complet.

M. Charles a porté plainte.

CHRONIQUE

Arbre de Noël de la solidarité scolaire du 2^e arrondissement. — Jeudi prochain, 29 décembre, à 8 heures précises du soir, salle d'Ainay, 85, rue Vaucaire, la solidarité scolaire du 2^e arrondissement donnera sa fête annuelle de l'Arbre de Noël.

A cette occasion, il y aura distribution de tous les vêtements de vêtements.

Les personnes généreuses qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre pourront envoyer des objets à M. Garnier, président, 8, rue Bourgelat.

Les dons en nature ou en argent seront reçus avec reconnaissance.

Enseignement colonial

Voici le programme des cours coloniaux de la Chambre de commerce qui auront lieu pendant la semaine au Palais du Commerce.

Hygiène et climatologie : M. le docteur Navarre. — Lundi 19 décembre, 8 h. soir. Le Paludisme ; la quinine.

Histoire et Géographie : M. Zimmermann. — Mardi 20 décembre, samedi 21 décembre, 8 h. 1/2 soir. L'Agriculture coloniale (suite). Essais de culture du coton. Le climat de la Chine.

Cultures et productions : M. Vaney. — Mercredi 21 décembre, 8 h. soir. L'Orange. Cours de Chinois : M. Courant. — Jeudi 22 décembre, 8 h. 1/2 soir. La société chinoise. La famille (suite).

Mardi 20 décembre, à 5 h. 1/2 (à la Faculté des Lettres). Relations entre l'Europe et l'Extrême-Orient au XIX^e siècle.

Mardi et vendredi 8 h. du soir (Lyceé Ampère). Langue chinoise.

Législation coloniale : M. Brouilhet. — Vendredi 23 décembre, 8 h. soir. L'émigration française (suite).

Cours d'arabe : M. Benali Fekar. — Lundi 19, mercredi 21 décembre, 8 h. soir, 1^{er} année. Le verbe, langage, la monnaie.

Le cours du vendredi n'aura pas lieu.

Etrennes utiles

— A la « Maison du Robinson », 2, rue Saint-Côme, grand choix de parapluies dans tous les prix. Vente de confiance.

La matinée du Casino. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures exactement, première matinée de *Ca t're d'Or*, la féérique revue du Casino. L'œuvre de MM. de Gorse, Nanteuil et A. Deschavannes, sera également jouée le soir à 8 h. 1/2, et les spectateurs de banlieue pourront utiliser les derniers tramways pour rentrer. La location pour *Ca t're d'Or* est ouverte tous les jours jusqu'à 6 heures.

Société d'enseignement professionnel du Rhône

Le conseil d'administration de la société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'être décidé l'ouverture d'une troisième série de cours portant, à 146, le nombre actuel des cours et comprenant entre autres :

Cours pour hommes. — 1^{er} Un cours de mécanique pour automobiles, à l'Ecole, rue Chapponnay, 67, le mardi et le vendredi à 8 heures, première leçon le 23 décembre.

2^e Un cours de modélisme en cire, à l'immeuble de la société, rue Charpenay, 7, le mercredi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et le vendredi de 8 heures à 10 heures du soir, dont la première leçon a eu lieu le 30 novembre.

Les inscriptions pour tous les cours ouverts sont reçues au secrétariat de la société place des Terreaux, 7, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

Des listes de cours et des programmes y sont tenus à la disposition des intéressés.

Concert de l'Horloge

— La matinée et la soirée d'aujourd'hui avec *Pan l dans l' mille* ! seront encore de belles soirées. Les programmes de la soirée d'aujourd'hui ont été publiés dans les journaux. Les jolis ensembles, les défilés corrects et les superbes apothéoses réglées par M. Verdellier, avec lequel il ne peut être établi de parallèle. Les Fêtes du Soleil et les Violettes sont toujours deux clous sensationnels et on s'amuse beaucoup aux scènes comiques interprétées par l'élément masculin.

Union Musicales Italienne. — C'est aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, que cette société donnera sa fête annuelle, salle des Variétés, avenue des Ponts. Elle comprendra un concert vocal et instrumental, sous la direction de son distingué chef, M. Robilia.

Parmi les artistes qui prêteront leur concours à cette fête de famille, citons Mites Renée, des Salons Lyonnais; Lullin, chanteuse légère; MM. Bartelès, de l'Eden de Saint-Etienne; Tival, des Concerts Lyonnais; Comes, du Vieux Gui et Louit, du théâtre de Bordeaux.

Le piano sera tenu par M. Niel.

Nuit douloureuse qui aura foule pour applaudir les musiciens de cette société et les nombreux artistes qui prêtent leur concours.

Le tirage de la tombola aura lieu à une date ultérieure.

Fête de bienfaisance

— Nous apprenons qu'une soirée de gala est en voie d'organisation sous le patronage de la Société des secours aux blessés militaires, *Croix rouge française*. Cette soirée, organisée par la jeunesse lyonnaise, aura lieu au Nouveau Théâtre le 9 janvier prochain.

Le programme, dont nous reparlerons, comprend une représentation intégrale de l'*Artésienne*, le chef-d'œuvre de Daudet et de Bizet.

Club des Sténographes du Rhône

(conférence de M. Roustan). Noël ! tel sera le sujet de la conférence que fera mercredi prochain 21 décembre, au club des sténographes du Rhône, M. Roustan, professeur de réthorique au lycée Ampère. Ce sera une véritable bonne fortune, pour les élèves de la société, de pouvoir sténographier l'éruudit et éloquent orateur.

Cercle Léon Gambetta. — Aujourd'hui dimanche, à 2 h., matinée de famille, salle Lyrique, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ecole vétérinaire de Lyon. — L'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires, en 1905, à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, aura lieu le jeudi, 29 décembre 1904, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle des adjudications publiques, (entrée cours de la liberté).

Le cahier des charges est déposé à la Préfecture du Rhône (1^{re} division, 3^e bureau) et à l'Econome de l'Ecole vétérinaire, 1, quai Pierre-Schœ, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Contre tous les Vices du sang, les maladies de la Peau, etc., prenez le *Sirap de Bochet* du Serpent.

DEMANDEZ PARTOUT LE QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Les voleurs. — Un jeune gendarme de 47 ans, Francis Chabaud, sans autre incident fixe, s'est introduit hier soir à 7 heures, dans le groupe scolaire de la rue Saint-Victor à Monplaisir et a dérobé des jouets d'enfants ainsi qu'un dictionnaire. M. Jousset, directeur de l'école, l'ayant surpris en flagrant délit l'a remis à deux gardiens de la paix qui l'ont déposé.

Un individu inconnu a pénétré, dans la matinée d'hier, dans la salle d'attente de la gare d'Orléans, manœuvrant, rue Moitte, 165, et a emporté un costume complet.

M. Charles a porté plainte.

CHRONIQUE

Arbre de Noël de la solidarité scolaire du 2^e arrondissement. — Jeudi prochain, 29 décembre, à 8 heures précises du soir, salle d'Ainay, 85, rue Vaucaire, la solidarité scolaire du 2^e arrondissement donnera sa fête annuelle de l'Arbre de Noël.

A cette occasion, il y aura distribution de tous les vêtements de vêtements.

Les personnes généreuses qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre pourront envoyer des objets à M. Garnier, président, 8, rue Bourgelat.

Les dons en nature ou en argent seront reçus avec reconnaissance.

Enseignement colonial

Voici le programme des cours coloniaux de la Chambre de commerce qui auront lieu pendant la semaine au Palais du Commerce.

Hygiène et climatologie : M. le docteur Navarre. — Lundi 19 décembre, 8 h. soir. Le Paludisme ; la quinine.

Histoire et Géographie : M. Zimmermann. — Mardi 20 décembre, samedi 21 décembre, 8 h. 1/2 soir. L'Agriculture coloniale (suite). Essais de culture du coton. Le climat de la Chine.

Cultures et productions : M. Vaney. — Mercredi 21 décembre, 8 h. soir. L'Orange. Cours de Chinois : M. Courant. — Jeudi 22 décembre, 8 h. 1/2 soir. La société chinoise. La famille (suite).

Mardi 20 décembre, à 5 h. 1/2 (à la Faculté des Lettres). Relations entre l'Europe et l'Extrême-Orient au XIX^e siècle.

Mardi et vendredi 8 h. du soir (Lyceé Ampère). Langue chinoise.

Législation coloniale : M. Brouilhet. — Vendredi 23 décembre, 8 h. soir. L'émigration française (suite).

Cours d'arabe : M. Benali Fekar. — Lundi 19, mercredi 21 décembre, 8 h. soir, 1^{er} année. Le verbe, langage, la monnaie.

Le cours du vendredi n'aura pas lieu.

Etrennes utiles

— A la « Maison du Robinson », 2, rue Saint-Côme, grand choix de parapluies dans tous les prix. Vente de confiance.

La matinée du Casino. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures exactement, première matinée de *Ca t're d'Or*, la féérique revue du Casino. L'œuvre de MM. de Gorse, Nanteuil et A. Deschavannes, sera également jouée le soir à 8 h. 1/2, et les spectateurs de banlieue pourront utiliser les derniers tramways pour rentrer. La location pour *Ca t're d'Or* est ouverte tous les jours jusqu'à 6 heures.

Société d'enseignement professionnel du Rhône

Le conseil d'administration de la société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'être décidé l'ouverture d'une troisième série de cours portant, à 146, le nombre actuel des cours et comprenant entre autres :

Cours pour hommes. — 1^{er} Un cours de mécanique pour automobiles, à l'Ecole, rue Chapponnay, 67, le mardi et le vendredi à 8 heures, première leçon le 23 décembre.

2^e Un cours de modélisme en cire, à l'immeuble de la société, rue Charpenay, 7, le mercredi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et le vendredi de 8 heures à 10 heures du soir, dont la première leçon a eu lieu le 30 novembre.

Les inscriptions pour tous les cours ouverts sont reçues au secrétariat de la société place des Terreaux, 7, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

Des listes de cours et des programmes y sont tenus à la disposition des intéressés.

Concert de l'Horloge

— La matinée et la soirée d'aujourd'hui avec *Pan l dans l' mille* ! seront encore de belles soirées. Les programmes de la soirée d'aujourd'hui ont été publiés dans les journaux. Les jolis ensembles, les défilés corrects et les superbes apothéoses réglées par M. Verdellier, avec lequel il ne peut être établi de parallèle. Les Fêtes du Soleil et les Violettes sont toujours deux clous sensationnels et on s'amuse beaucoup aux scènes comiques interprétées par l'élément masculin.

Union Musicales Italienne. — C'est aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, que cette société donnera sa fête annuelle, salle des Variétés, avenue des Ponts. Elle comprendra un concert vocal et instrumental, sous la direction de son distingué chef, M. Robilia.

Parmi les artistes qui prêteront leur concours à cette fête de famille, citons Mites Renée, des Salons Lyonnais; Lullin, chanteuse légère; MM. Bartelès, de l'Eden de Saint-Etienne; Tival, des Concerts Lyonnais; Comes, du Vieux Gui et Louit, du théâtre de Bordeaux.

Le piano sera tenu par M. Niel.

Nuit douloureuse qui aura foule pour applaudir les musiciens de cette société et les nombreux artistes qui prêtent leur concours.

Le tirage de la tombola aura lieu à une date ultérieure.

Fête de bienfaisance

— Nous apprenons qu'une soirée de gala est en voie d'organisation sous le patronage de la Société des secours aux blessés militaires, *Croix rouge française*. Cette soirée, organisée par la jeunesse lyonnaise, aura lieu au Nouveau Théâtre le 9 janvier prochain.

Le programme, dont nous reparlerons, comprend une représentation intégrale de l'*Artésienne*, le chef-d'œuvre de Daudet et de Bizet.

Club des Sténographes du Rhône

(conférence de M. Roustan). Noël ! tel sera le sujet de la conférence que fera mercredi prochain 21 décembre, au club des sténographes du Rhône, M. Roustan, professeur de réthorique au lycée Ampère. Ce sera une véritable bonne fortune, pour les élèves de la société, de pouvoir sténographier l'éruudit et éloquent orateur.

Cercle Léon Gambetta. — Aujourd'hui dimanche, à 2 h., matinée de famille, salle Lyrique, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ecole vétérinaire de Lyon. — L'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires, en 1905, à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, aura lieu le jeudi, 29 décembre 1904, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle des adjudications publiques, (entrée cours de la liberté).

Le cahier des charges est déposé à la Préfecture du Rhône (1^{re} division, 3^e bureau) et à l'Econome de l'Ecole vétérinaire, 1, quai Pierre-Schœ, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Contre tous les Vices du sang, les maladies de la Peau, etc., prenez le *Sirap de Bochet* du Serpent.

DEMANDEZ PARTOUT LE QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Du 17 décembre 1904		Du 16 décembre 1904	
CLOTURE A TERME		TERME	
3 0/0.....	97 45	3 1/2 français.....	97 45
Extérieure.....	97 45	Extérieure.....	97 45
Italie.....	105 15	Italie.....	105 15
Autriche.....	105 15	Autriche.....	105 15
Portugal.....	105 15	Portugal.....	105 15
Grèce.....	105 15	Grèce.....	105 15
Espagne.....	105 15	Espagne.....	105 15
Amérique.....	105 15	Amérique.....	105 15
CLOTURE AU COMPTANT		APRES BOURSE	
3 0/0.....	97 45	3 0/0.....	97 45
Extérieure.....	97 45	Extérieure.....	97 45
Italie.....	105 15	Italie.....	105 15
Autriche.....	105 15	Autriche.....	105 15
Portugal.....	105 15	Portugal.....	105 15
Grèce.....	105 15	Grèce.....	105 15
Espagne.....	105 15	Espagne.....	105 15
Amérique.....	105 15	Amérique.....	105 15

MINES D'OR

Paris, 17 décembre		
De Beers ordin. . .	435 50	Ferreira 58
French Rand. . . .	83 75	East Rand. 22
Robinson Gold . .	243 50	Geldersheim 17
Robinson Rand. . .	59 50	Goldman Estate. . . 17
Warner.	61 75	Transvaal 48
Osani Goldfields .	207 50	Mozambique. 48
Anglamar Estate. .	89 25	Durban. 9
andfont. Estate. .	84	Lancaster. 6
Heba.		Rand Mines. 10
Immer.	69 75	Huanacaca. 49